

Olivier Milhaud

28 mars 2005

La prison : terra incognita

Alors que se déroule du 14 février au 17 avril le printemps des prisons - initiative du Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI) - le géographe peut légitimement s'interroger sur ce lieu trouble de notre espace social, lieu de relégation et de réclusion, lieu de peine et de malheur, lieu d'exécution des sanctions légales, mais aussi lieu hors du territoire, où le droit commun ne s'applique pas.

Plusieurs lectures géographiques de la prison sont possibles. La première est descriptive : **ce qui se passe ici et là**. *L'Atlas du Monde diplomatique* (2003, p. 56 - 57) révèle ainsi que les conditions de détention sont particulièrement difficiles dans les pays pauvres (en Ouzbékistan, on compte parfois 10 à 15 prisonniers par cellule prévue pour 4 personnes...). Le monde est passé de 60 détenus pour 100000 habitants dans les années 1960 à 90 pour 100000 aujourd'hui. Les Etats-Unis et la Russie détiennent les records (environ 700 détenus pour 100000 habitants), le Japon, l'Islande et l'Inde les minima (moins de 50 pour 100000 habitants). La France avoisine les 85 détenus pour 100000 habitants, loin derrière le Royaume-Uni (125), mais bien devant la Grèce (55). Cette seule description pose question : quelles sont les raisons de telles disparités ?

Première réponse, première surprise : **les taux d'incarcération ne sont pas proportionnels aux taux de criminalité**, mais à une vision du crime et de la délinquance, et de leur traitement (excellente analyse dans Christie, 2003). Certaines sociétés ne recourent pas nécessairement à la prison (l'amende est une peine fréquente, les travaux d'intérêt général, la réparation, les placements en semi-liberté, mais aussi malheureusement la torture ou la peine de mort). Certains délits ne sont pas criminalisés partout (être sans papier ou toxicomane, intellectuel ou opposant politique), ou ont cessé de l'être (les avortements, les chèques sans provision...). La durée de la peine compte énormément : la France actuelle n'emprisonne pas plus qu'avant, mais pour des durées plus longues, d'où le pic actuel de 58000 détenus, un record jamais atteint depuis 50 ans. La surpopulation carcérale trouve ici une de ses explications.

Deuxième réponse : **le contexte politique, économique et culturel** semble déterminant. Charlotte Vanneste, criminologue belge, a montré que le taux de détention dans son pays sur les 175 dernières années dépendait du sentiment d'insécurité sociale, économique et existentielle. La société est moins punitive quand tout un chacun dispose d'un revenu régulier et d'une situation sociale assurée. D'où ceux qui dénoncent la punition préférentielle des pauvres (en France comme aux Etats-Unis, on enferme plus les pauvres que les riches), phénomène qui ne peut que s'accroître au fur et à mesure que les protections sociales sont démantelées. L'Etat social cède la place à un Etat pénal (Wacquant, 2001). Enfin, le contexte culturel est crucial, la Finlande a par exemple fait baisser son taux d'incarcération de manière drastique dès qu'elle s'est aperçue que sa politique pénitentiaire ressemblait plus à celle de la Russie qu'à celle de ses voisins scandinaves ! Pour s'ancrer en Europe, elle a pris des mesures efficaces (recours aux peines alternatives, dépenalisation de certains délits, diminution des durées de détention...). Enfin, pour Nils Christie, on arrive à une véritable industrie de la

punition, un marché de la peine (de la construction de prisons à des gestions privées) dont les logiques industrielles de croissance semblent inexorables.

Cette première lecture, pour riche qu'elle soit, est finalement une géographie des taux de détention. Mais on pourrait faire **une deuxième lecture** géographique, plus portée sur les **localisations** des prisons. La place de la prison dans une société permet de réfléchir aux idéologies spatiales à l'œuvre. La perspective diachronique de la géographie historique est ici particulièrement pertinente. Utiliser l'île-prison, comme l'île du Diable pour Dreyfus, Robben Island pour Mandela, ou la fameuse Alcatraz à San Francisco, ne correspond pas aux logiques qui présidaient à des localisations de prisons en centre-ville (La Santé à Paris, Les Baumettes à Marseille, Saint-Paul à Lyon) ou à des sites en périphérie urbaine choisis en France depuis quelques décennies (Fleury-Mérogis en région parisienne, ou la nouvelle prison d'Avignon juste à côté du centre commercial du Pontet). Éloigner parfois par la distance physique (tel le choix de l'Australie comme baigne britannique, avec la Tasmanie comme île réservée aux détenus les plus dangereux : double relégation insulaire donc), éloigner toujours par la distance perçue (derrière ces hauts murs dont l'aspect extérieur devait inspirer crainte et tremblements...), éloigner presque irrémédiablement par la distance sociale, tel semble avoir été l'usage protéiforme de la distance par les politiques carcérales.

Les détenus ne vivent pas dans notre espace. Comme l'écrivaient Anne-Marie Marchetti et Philippe Combessie (1996 : 8) : « *A Saint-Martin-de-Ré, le touriste en short, qui surgit à vélo devant la citadelle et s'exclame devant la beauté du site, sait-il que derrière ces murs chargés d'histoire vivent aujourd'hui encore des reclus ? Certes, ce ne sont plus les bagnards d'antan, mais comme leurs prédécesseurs, les occupants d'aujourd'hui, s'ils voient parfois la mer, ne peuvent jamais y mettre les pieds. S'ils entendent la rumeur des vacances, ils ne prennent jamais part à la grande kermesse festive de l'été. Leur parviennent seulement des bribes sonores de la fête : feux d'artifice tirés du port, portes qui claquent sur le parking adjacent, rires ou applaudissements qui montent du cirque dressé non loin de là. Exclus de la Cité, ils le sont aussi de la grande convivialité vacancière... A quelle autre stratégie recourir pour lutter contre la marée montante du spleen que d'ignorer encore un peu plus l'extérieur qui vous ignore et s'amuse sans vous ?* »

Cette lecture de la géographie des localisations des prisons ne tarde pas à se rapprocher des enjeux et des **rivalités d'acteurs sur des territoires**. Un centre de détention, lieu de rebut qui ne paie même pas de taxe professionnelle, est un marqueur territorial tel que nombre de communes se dispensent de signaler sa présence. Mais à une échelle encore plus locale, la prison assure une présence diffuse dans le quartier et influe sur les prix du foncier les périmètres de sécurité, les commerces pour les surveillants et les familles des détenus.

On pourrait même oser **une géographie interne de la prison**, l'assimilant à un espace domestique, pour scruter son organisation spatiale à cette échelle micro. L'espace carcéral est un espace clos, ni domestique, ni privé au sens strict, un espace institutionnel qui recèle toute une géographie de contrôles plus ou moins forts : les quartiers disciplinaires (le mitard), les espaces réservés aux détenus touchés par des pathologies, ceux pour les auteurs de crimes sexuels ou sur enfants - haïs par les autres, donc encore plus isolés - les espaces plus communs d'atelier ou de sport, les cellules enfin, avec les différents quartiers (arrivants, mineurs, femmes, travestis, etc). Mais on pourrait aussi porter notre attention sur les circulations (flux de détenus) à l'intérieur des prisons, toutes les mobilités et trafics qui ont lieu dans cet espace. Les phénomènes de territorialisation, d'appropriation d'espaces sont aussi à cerner comme l'a fait Jules Lamarre (2001), notre collègue des cafés géo de Québec.

Enfin, **ultime lecture géographique** de la prison : elle est un espace qui punit par la privation d'espace (mesure, contrôle, contrainte, rétrécissement, clôture). Loin de la torture ou de l'amende, la prison se veut peine autant que lieu. La géographie - science sociale qui étudie l'espace des sociétés - s'est paradoxalement bien peu intéressée aux prisons (Lamarre, 2001) et autres goulags (Brunet, 1981). Pourtant, ces espaces de relégation sociale entendent gérer des problèmes sociaux par la distance, au même titre que les asiles circonscrivent un espace retranché, voué à la folie. La société traite le crime et la délinquance par la géographie : l'enfermement est une stratégie spatiale de mise à distance. **La prison est littéralement une peine géographique.**

Elle semble fonctionner comme une aporie pour la géographie : que peut bien signifier ce paradoxe qui veut que l'on retire des gens de l'espace social pour, officiellement, mieux les y réinsérer ? Puisque les explications de Foucault (1975) sur la naissance de la prison sont aujourd'hui jugées insatisfaisantes (Combessie, 2004), il nous faudrait comprendre comment le recours à l'espace a-t-il pu être pensé comme moyen de punir.

Autant de questions que pose la prison au géographe.

Olivier Milhaud, qui commence justement une thèse sur la géographie des prisons

Pour aller plus loin :

Sur le site des Cafés géo :

- [Géographie de la liberté.](#)

Le printemps des prisons est une initiative du [GENEPI](#)

- Achar G. et alii (2003) *Atlas du Monde diplomatique*, Paris : Le Monde diplomatique
- Brunet R. (1981) « Géographie du Goulag » *L'espace géographique* 3, pp. 215 - 232
- Christie N. (2003) *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*, Paris : Autrement. Compte-rendu disponible dans [Les cahiers de la sécurité intérieure](#) (2003)
- Combessie Ph. (2004) *Sociologie de la prison*, Paris : La Découverte
- Foucault M. (1975) *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard
- Lamarre J. (2001) « La territorialisation de l'espace carcéral » *Géographie et Cultures* 40, pp. 77 - 92
- Marchetti A.-M., Combessie Ph. (1996) *La prison dans la cité*, Paris : Desclée de Brouwer
- Vanneste C. (2001) *Les Chiffres des prisons*, Paris : L'Harmattan
- Wacquant L. (2001) *Les prisons de la misère*, Paris : Raisons d'agir.